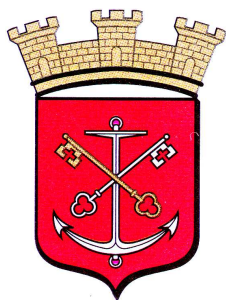


Mairie de
LAPALUD
84840



Téléphone : 04.90.40.30.73.
Télécopie : 04.90.40.28.88.

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 septembre 2014, sous la présidence du Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Approbation des précédents Procès-verbaux

Le procès verbal des séances du Conseil Municipal du 16 juin et du 4 juin 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal de Lapalud proposé a été adopté par 21 voix pour et 6 voix contre.

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2019, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions approuve la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Accueil de Loisirs sans Hébergement

Considérant le bon fonctionnement et le bilan positif de la fréquentation de l'ALSH durant les vacances d'été, ainsi que la demande des familles pour une ouverture aux petites vacances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'étendre son ouverture dans un premier temps aux vacances de Toussaint et selon le bilan également durant les vacances de février et de printemps. Les enfants de 6-12 ans seront accueillis à l'école élémentaire Pergaud.

Le règlement intérieur et le projet pédagogique modifiés dans ce sens sont approuvés à l'unanimité. Est également approuvé à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement de l'ALSH proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2017.

En effet, dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs œuvrant pendant le temps extrascolaire par le versement d'une prestation de service ordinaire.

Participation financière de la commune

- **Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.)** est une aide destinée aux jeunes en difficultés, âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires et de nature à faire face à des besoins urgents. Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions renouvelle sa participation à hauteur de 0,10 € par habitant pour 2014.
- **Le Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDUSL)** met en place sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF et de GDF ou de téléphone. Ce dispositif finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement, des garanties en cas d'impayés de loyer et dans certains cas, des frais de réparations locatives.
Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions renouvelle sa participation pour le "Volet logement", à hauteur de 0,1068 € par habitant pour l'exercice 2013 (soit une participation de $0,1068 \times 3\,915$ habitants = 418,12 euros).

Conventions et contrats divers

- Les termes de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'association A.D.V.S.E.A. sont approuvés par 21 voix pour et 6 abstentions.
- Le projet de convention de partenariat entre l'Association "Sou des écoles Laïques de Saint Paul 3 châteaux et la commune de Lapalud, pour l'organisation de la Fête Hors la Ville (FHLV) en amont de la Fête du livre de jeunesse en janvier et février 2015, est approuvé à l'unanimité.
- Le projet de convention de servitudes entre ERDF et la commune pour la desserte électrique basse tension pour l'alimentation en électricité de 4 lots chemin du Moulin, est approuvé à l'unanimité.
- Le projet de convention ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Lapalud met à la disposition de GrDF des emplacements pour l'installation des équipements techniques dans le cadre du projet « compteurs Communicants Gaz », est approuvé à l'unanimité.
- le contrat de location avec la société TRANSPOCO d'un boîtier et d'un logiciel pour la géolocalisation de quatre véhicules arrivant à échéance le 30 septembre 2014, a été renouvelé à l'unanimité.

Désignation des représentants de la commune auprès de différents organismes :

- **C.I.A.F.** Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne, pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier lié à la construction de la ligne TGV- Méditerranée secteur "Tricastin Vaclusien" dans les communes de Bollène, Lapalud, Mondragon, Lamotte du Rhône :
- **Monsieur CARPENTRAS Henri**, Conseiller Municipal

- **Monsieur VAYSSE René et Monsieur FERRER Guy**, représentants titulaires des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune
- **Madame Noëlle CHALAN**, représentant suppléant des propriétaires de bien fonciers non bâtis dans la commune :
- **SPL Territoire Vaucluse** Monsieur Guy SOULAVIE, Maire, est désigné représentant de la commune au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale dénommée « Territoire Vaucluse », à l'unanimité.
- **S.I.A.E.R.H. du Nord Vaucluse** : Suite à la démission de Monsieur GRAPIN Jean-Louis dans ses fonctions de délégué suppléant, il est remplacé par Monsieur DI MAGGIO Antoine, à l'unanimité.

Rapports annuels 2013 divers

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions prend acte des rapports annuels 2013 :

- d'activité de concession - Lapalud - GrDF - Distribution de Gaz naturel.
- du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SIVOM du Massif d'Uchaux.
- du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Actualisation des statuts de différents Syndicats

- **Syndicat R.A.O.** Deux nouveaux articles ont été ajoutés concernant le périmètre d'intervention et la mise en place d'un règlement intérieur concernant l'organisation du Comité Syndical, ainsi que la modification de l'article 6 prenant notamment en compte les évolutions réglementaires.
- **S.I.C.E.C.** la commune de Saint Martin d'Ardèche a été intégrée aux communes membres du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil

Ces nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

Acquisition de quatre parcelles de terrain

Le Syndicat à Vocation Multiple du Massif d'Uchaud a proposé à la commune la vente de quatre parcelles de terrain au lieudit « Les Planières » à Lapalud. L'acquisition de ces terrains situés en limite de parcelles communales permettrait d'agrandir la propriété foncière de la Commune dans ce secteur. Le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 1 voix contre.

Aménagement foncier agricole et forestier du Tricastin vauclusien

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) lié à la LGV Méditerranée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.

Contractualisation 2012-2014 Département de Vaucluse - Avenant 2014

Dans le cadre de l'avenant 2014 de la phase contractuelle 2012-2014, la commune de bénéficie d'une dotation annuelle reconduite à hauteur de 72 200 euros sur une dépense subventionnable de 120 333,33 euros H.T.

Le conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'affecter à ce titre les projets suivants : réalisation d'un terrain multisports - des travaux sur des bâtiments communaux - des acquisitions diverses - la fourniture et la pose d'une clôture à l'espace de loisirs des Girardes.

Personnel communal

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 6 voix contre approuve la création d'un poste de Brigadier-Chef Principal pour le recrutement d'un responsable de la Police Municipale.

La séance est levée à 20h25.

Guy SOUYLAVIE

Florence DOMERGUE

Maire

Secrétaire de séance